

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 6 novembre 2019

Le 6 novembre 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Étaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BARRÉ Gilles, BOURLON Yoann, TELLIEZ Sébastien, BOHREN Violette, WOLTER Denis, SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BLANLUET Isabelle, BEAUGEOIS Anthony, FORTE Sandy, BONNET Gilles, HOUZÉ Jean-Louis, BOUREL Brigitte, MULOT Karine.

Mme FORTE Sandy a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 25 septembre 2019, lu par Brigitte BOUREL, est adopté à l'unanimité.

Achat de la parcelle du chemin d'exploitation n°42

Par la délibération n° 2474 du 7 avril 2014 le Conseil Municipal a acté la mise à disposition du chemin d'exploitation n° 42 cadastré ZP 14.

Par sa délibération n°197, l'Association Foncière a donné son accord pour la cession à la commune de ce chemin pour la somme de 5 €.

Le Conseil Municipal doit maintenant délibérer pour décider de l'acquisition par la commune de ce terrain de 1 400 m² pour le prix de 5 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- L'acquisition du terrain
- Que la portion de chemin acquise deviendra le prolongement de la rue Neuve
- Que Maître POTISEK, notaire à Tours-sur-Marne est chargée d'établir l'acte de vente
- Que sur cette portion de rue la circulation restera libre pour les véhicules agricoles et que le stationnement sera interdit à tout véhicule.

Location de chasse à l'ACCA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de reconduire le montant annuel de la location de la chasse à 2,29 € l'hectare pour la saison 2019/2020.

Location d'un emplacement pour un rucher

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le montant annuel de 20,00 € pour la location du terrain à Monsieur FOURNIER Patrick, domicilié à Vadenay.

.../...

Vente de bois

Suite à la démolition des granges de la commune et à la coupe de bois sur une parcelle communale, la commune a du bois à vendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les prix suivant en fonction du type de bois :

- Bois de charpente : 35,00 €/stère
- Bois coupé : 40,00 €/stère

Projet d'aménagement de la véloroute V52

Par sa délibération n° 2019-145, le conseil communautaire de Châlons Agglo a approuvé la convention de superposition d'affectation du domaine public fluvial pour la réalisation du tronçon de la véloroute "V52" entre Recy et Condé sur Marne.

Cette convention définit les engagements respectifs de VNF et de la Communauté d'Agglomération mais aussi des communes traversées par la véloroute au titre des pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de conservation du domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité l'approbation du projet de convention de superposition d'affectation du domaine public fluvial pour la réalisation de la véloroute de Recy à Condé sur Marne et autorise le Maire à signer la convention avec Voies Navigable de France.

Questions diverses

- **Devis**

L'association Histoire et Patrimoine présente un devis pour la réfection du panneau explicatif de la Tour.

L'association a récupéré l'ancien support et l'a remis en état mais le panneau explicatif est illisible, il faut donc le remplacer. Le coût du panneau s'élève à 325,00 € H.T., soit 390,00 € T.T.TC

Vu l'intérêt patrimonial de la Tour et le nombre de visiteurs qui s'y arrêtent, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prise en charge de ce panneau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 12 novembre 2019

Le Maire,



Romain SINNER